

Monsieur Christian Tord

Président de la Commission d'enquête publique sur le
complément de l'étude d'impact d'ALTEO

Hôtel de Ville

Cours de la République

13120 Gardanne

pref-ep-alteoetudedimpact@bouches-du-rhone.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête

Monsieur le Président,

Je soussigné(e) Colette Jungas habitante à Luynes, des Bouches du Rhône, et citoyenne soucieuse de l'avenir de ma région et de la santé de nos enfants, répond ce jour, par la présente, à l'enquête publique sur le complément de l'étude d'impact réalisée par la société ALTEO GARDANNE relative à l'appréciation des dangers et inconvénients environnementaux et sanitaires cumulés de l'usine d'alumine de Gardanne et des installations de stockage de déchets de résidus minéraux sises au lieu-dit « Mange-Garri ».

Ces déchets industriels chargés en métaux lourds et en soude sont stockés à l'air libre dans une zone très peuplée et extrêmement proche de nombreuses habitations. **Pourquoi ?** Le site n'est même pas clôturé et des jeunes y jouent en VTT ou motocross.

Ces déchets présentent un danger potentiel que nul ne peut ignorer !! Soude, Arsenic, chrome, pour ne citer qu'eux (rapport ANSES). Les boues rouges auraient également une radioactivité 4 à 8 fois supérieure au seuil naturel (rapport BRGM). **Pouvez-vous infirmer cela ?**

Les riverains proches constatent régulièrement la présence de poussière rouge dans leur jardin, maison, sur leur terrasse. Par jour de grand vent, on retrouve ces particules à plusieurs kilomètres. J'ai également pu constater que la ville de Gardanne est entièrement rouge (écoles, hôpitaux, crèches, maison de retraite...). Certains jours, nous respirons également une odeur très forte et désagréable, très caractéristique.

Je m'oppose donc au renouvellement du stockage de ces déchets sur la commune de Bouc Bel Air et plus largement dans notre département. Je demande l'application du principe de précaution et donc l'arrêt du stockage et le non renouvellement de l'autorisation de stockage émise par la Préfecture.



Fait le 16 mai 2019 à Luynes (Aix-en-Provence)

NOM.....

PRENOM.....